

Claude Blumann

**POLITIQUE  
AGRICOLE  
COMMUNE**

Droit communautaire agricole  
et agro-alimentaire

DR 551

**Claude BLUMANN**

Professeur de droit public  
à l'université François Rabelais de Tours

Dans la même collection :

Le droit de l'agriculture, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de l'élevage, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la pêche, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la chasse, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la forêt, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la faune, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la flore, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la faune et de la flore, par H. BOUTIER et L. NOLAN

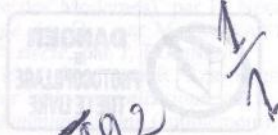
Le droit de la faune et de la flore, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la faune et de la flore, par H. BOUTIER et L. NOLAN

Le droit de la faune et de la flore, par H. BOUTIER et L. NOLAN

# POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

## Droit communautaire agricole et agro-alimentaire



5992

itec

Libraire de la Cour de cassation  
27, place Dauphine, 75001 Paris

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	1
--------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE

### LES BASES THÉORIQUES FONDAMENTALES DU DROIT COMMUNAUTAIRE AGRICOLE

CHAPITRE I. – LE CHAMP D'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE AGRICOLE .....	7
---	---

SECTION I. – L'INCLUSION À TITRE SPÉCIFIQUE DE L'AGRICULTURE DANS LE MARCHÉ COMMUN .....	7
---	---

§ 1. – Le principe d'inclusion de l'agriculture dans le Marché commun .....	8
--	---

A. – LES RAISONS .....	8
------------------------	---

1. Le contexte historique .....	8
---------------------------------	---

2. Causes essentielles .....	9
------------------------------	---

B. – LES DISPOSITIONS AGRICOLES DU TRAITÉ CEE .....	11
---	----

1. Principes fondamentaux .....	12
---------------------------------	----

2. Les dispositions substantielles .....	12
--	----

3. Les dispositions institutionnelles .....	14
---	----

4. Régime transitoire .....	14
-----------------------------	----

§ 2. – Le principe de spécificité de l'agriculture .....	16
--	----

A. – LES BASES JURIDIQUES DE LA SPÉCIFICITÉ DE L'AGRICULTURE .....	17
--	----

1. Incertitude des textes conventionnels .....	17
--	----

2. Contribution du juge communautaire .....	19
---	----

B. – LES LIMITES DE LA SPÉCIFICITÉ DE L'AGRICULTURE .....	20
---	----

SECTION II. – LES PRODUITS AGRICOLES .....	22
--	----

§ 1. – La double définition de l'article 38 .....	23
---	----

A. – LA DÉFINITION SYNTHÉTIQUE .....	23
--------------------------------------	----

1. Les produits bruts .....	23
-----------------------------	----

2. Les produits transformés .....	25
-----------------------------------	----

B. – L'APPROCHE ÉNUMÉRATIVE .....	27
-----------------------------------	----

§ 2. – Les produits non inclus .....	28
--------------------------------------	----

A. – RECENSEMENT DES PRODUITS NON INCLUS .....	28
--	----

B. – LES MODALITÉS D'INSERTION DES PRODUITS NON INCLUS DANS LES RÉGLEMENTATIONS AGRICOLES .....	29
--	----

<b>SECTION III. – LES ACTIVITÉS RELEVANT DE LA PAC</b> .....	32
§ 1. – La production agricole.....	33
A. – L'AGRICULTEUR.....	33
B. – L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION.....	35
§ 2. – La commercialisation des produits agricoles.....	36
A. – LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES PRODUITS AGRICOLES.....	37
B. – LE COMMERCE INTÉRIEUR DES PRODUITS AGRICOLES.....	38
§ 3. – Le secteur de la transformation des produits agricoles.....	39
A. – AGRO-INDUSTRIE ET POLITIQUE STRUCTURELLE.....	40
B. – AGRO-INDUSTRIE ET POLITIQUE DES MARCHÉS.....	41
<b>SECTION IV. – LES OBJECTIFS</b> .....	43
§ 1. – Les objectifs initiaux.....	43
A. – LES OBJECTIFS À DOMINANTE ÉCONOMIQUE.....	44
1. Accroissement de la productivité.....	44
2. Stabilisation des marchés.....	46
3. Sécurité des approvisionnements.....	46
B. – LES OBJECTIFS À DOMINANTE SOCIALE.....	47
1. Le niveau de vie de la population agricole.....	47
2. Les prix « raisonnables » pour les consommateurs.....	50
§ 2. – L'extension des objectifs de la PAC.....	51
A. – L'INCERTITUDE DES TEXTES.....	51
B. – LA JURISPRUDENCE « ÉVOLUTIONNISTE » DE LA COUR DE LUXEMBOURG.....	53
1. L'affaire des hormones.....	53
2. Prolongements ultérieurs.....	55
§ 3. – La valeur juridique des objectifs de l'article 39.....	56
A. – VALEUR OBLIGATOIRE OU CARACTÈRE PROGRAMMATIQUE.....	56
B. – ÉGALITÉ OU HIÉRARCHIE ENTRE LES OBJECTIFS DE LA PAC.....	57
<b>CHAPITRE II. – APPAREIL INSTITUTIONNEL ET PROCESSUS DÉCISIONNELS EN MATIÈRE AGRICOLE</b> .....	59
<b>SECTION I. – LES STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES COMMUNAUTAIRES EN MATIÈRE AGRICOLE</b> .....	59
§ 1. – Rôle des institutions communautaires.....	59
§ 2. – Les organes spécialisés en agriculture.....	60
<b>SECTION II. – LA LÉGISLATION COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE AGRICOLE</b> .....	61
§ 1. – Les bases juridiques de la législation communautaire en matière agricole.....	62
A. – POLITIQUE AGRICOLE ET HARMONISATION DES LÉGISLATIONS.....	63
1. La jurisprudence « Hormones ».....	63
2. Confirmation de la prévalence de la base juridique agricole.....	65
B. – POLITIQUE AGRICOLE ET POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT.....	66

1. Politique commerciale commune et environnement.....	67
2. Harmonisation des législations et environnement.....	68
3. Agriculture et environnement.....	71
§ 2. – Les procédures législatives en matière agricole et alimentaire.....	73
A. – LA PROCÉDURE DE L'ARTICLE 43.....	73
B. – LA PROCÉDURE DE L'ARTICLE 100 A.....	76
§ 3. – Les instruments législatifs en matière agricole.....	77
A. – UNE VENTILATION ORIGINAIREMENT ÉQUILBRÉE ENTRE RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES.....	77
B. – LA PRIMAUTÉ CROISSANTE DU RÈGLEMENT.....	79
<b>SECTION III. – LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA PAC</b> .....	82
§ 1. – La mise en œuvre des actes législatifs communautaires : l'exécution normative.....	82
A. – L'EXÉCUTION NORMATIVE PAR LES INSTANCES NATIONALES.....	83
B. – L'EXÉCUTION NORMATIVE PAR LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES.....	83
1. La fonction exécutive en droit communautaire (généralités).....	84
2. La Comitologie.....	87
§ 2. – L'exécution administrative.....	92
A. – L'APPLICATION DU SYSTÈME D'ADMINISTRATION INDIRECTE DANS LE CADRE DE LA PAC.....	93
1. La gestion des organisations communes de marchés.....	93
2. La gestion de la politique structurelle.....	95
3. Le contrôle des normes sanitaires et qualitatives.....	96
B. – LES LIMITE DU PRINCIPE D'ADMINISTRATION INDIRECTE DANS LE CADRE DE LA PAC.....	96
<b>CHAPITRE III. – L'ARCHITECTURE CLASSIQUE DE LA PAC</b> .....	99
<b>SECTION I. – LES PRINCIPALES PHASES D'ÉLABORATION DE L'ÉDIFICE</b> .....	99
§ 1. – La période de lancement (1958-1970).....	100
A. – MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS COMMUNES DE MARCHÉS.....	100
B. – PREMIÈRES MESURES FINANCIÈRES.....	102
§ 2. – La période de consolidation (1970-1980).....	103
A. – DÉVELOPPEMENT DES OCM.....	104
B. – LANCEMENT DE LA POLITIQUE STRUCTURELLE.....	105
§ 3. – Crise et turbulences (1980-1992).....	107
A. – DIFFICULTÉS INTÉRIEURES.....	107
1. Tentatives de résorption des excédents.....	107
2. Réorientation de la politique structurelle.....	110
B. – DIFFICULTÉS EXTERNES.....	111
§ 4. – La réforme de la PAC.....	113
<b>SECTION II. – LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT COMMUNAUTAIRE AGRICOLE</b> .....	115

§ 1. – Les principes généraux du Droit communautaire appliqués à l'agriculture.....	116
A. – LE PRINCIPE DE LIBRE CIRCULATION (RAPPEL).....	116
B. – LA PRÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE.....	117
C. – LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION.....	119
1. L'interdiction des discriminations fondées sur la nationalité en matière agricole.....	120
2. L'interdiction des discriminations entre producteurs ou consommateurs.....	122
§ 2. – Les principes généraux propres à l'agriculture.....	124
A. – LE PRINCIPE D'UNITÉ DES PRIX AGRICOLES.....	124
B. – LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE.....	125
1. Signification du principe.....	125
2. Limites de la solidarité financière.....	126
C. – LA CORESPONSABILITÉ.....	128

## DEUXIÈME PARTIE

### L'AGRICULTURE, COMPOSANTE DU MARCHÉ UNIQUE EUROPEEN

CHAPITRE IV. – LES LIBERTÉS FONDAMENTALES.....	135
SECTION I. – LA LIBRE CIRCULATION EN MATIÈRE AGRICOLE.....	135
§ 1. – La libre circulation des marchandises.....	135
A. – L'ÉLIMINATION DES ENTRAVES RÉSIDUELLES À LA LIBRE CIRCULATION.....	136
1. Les taxes d'effet équivalant à des droits de douane.....	137
2. Les mesures d'effet équivalant à des restrictions quantitatives.....	139
B. – LES POCHES DE RÉSTANCE À LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS AGRICOLES.....	146
1. Les dérogations passagères.....	146
2. Les impératifs d'intérêt public.....	148
§ 2. – La libre circulation des personnes.....	152
A. – LA QUESTION DES BASES JURIDIQUES.....	153
B. – L'ÉTAT DES RÉALISATIONS.....	154
1. Libre circulation des travailleurs salariés.....	154
2. Droit d'établissement et libre prestation de services.....	155
3. Notion d'exploitation agricole.....	157
SECTION II. – LA LIBRE CONCURRENCE EN MATIÈRE AGRICOLE.....	159
§ 1. – La réglementation des atteintes « privées » à la libre concurrence.....	160
A. – L'ÉTENDUE DU RÉGIME DÉROGATOIRE OCTROYÉ À L'AGRICULTURE.....	160
1. Ententes s'insérant dans une organisation nationale de marchés.....	162
2. Ententes nécessaires à la réalisation des objectifs de l'article 39.....	163
3. Les accords entre exploitants agricoles et leurs associations.....	166

B. – LE DÉVELOPPEMENT DES ACCORDS PROFESSIONNELS ET INTERPROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA PAC.....	168
1. Les organisations de producteurs.....	169
2. Les accords interprofessionnels.....	170
§ 2. – Le régime des aides d'État.....	171
A. – APPLICABILITÉ À L'AGRICULTURE DU RÉGIME DES AIDES D'ÉTAT.....	172
1. Les grandes lignes du régime général.....	172
2. Spécificité du régime agricole.....	176
B. – TYPOLOGIE DES AIDES EN MATIÈRE AGRICOLE.....	180
1. Les aides communautaires.....	180
2. Les aides mixtes.....	181
3. Les aides d'État.....	182
C. – LA PRATIQUE DES AIDES D'ÉTAT EN AGRICULTURE.....	184
1. Tour d'horizon général.....	184
2. Régime des investissements agricoles.....	186
CHAPITRE V. – HARMONISATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES RELATIVES AUX PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES.....	191
SECTION I. – LE DÉVELOPPEMENT DU PROCESSUS D'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES.....	192
§ 1. – Le dispositif originaire d'harmonisation des législations.....	193
A. – LE DISPOSITIF CONVENTIONNEL.....	193
1. Conditions de fond.....	194
2. Procédure institutionnelle de l'article 100.....	195
B. – LE RÔLE DU JUGE COMMUNAUTAIRE.....	196
§ 2. – Le tournant du Marché unique européen.....	198
A. – LE LIVRE BLANC ET LA NOUVELLE APPROCHE.....	198
B. – ACTE UNIQUE ET MARCHÉ UNIQUE.....	201
1. Articulation des articles 100 et 100 A.....	201
2. Procédure institutionnelle.....	202
3. Le dispositif de sauvegarde.....	203
4. Le choix de l'instrument juridique.....	205
5. Valeur juridique de l'échéance de 1993.....	206
§ 3. – Le Marché unique en agriculture.....	207
A. – LE PROGRAMME DE MARCHÉ UNIQUE DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES.....	208
B. – LA NORMALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.....	210
1. Spécificité des produits agro-alimentaires face au problème de la normalisation.....	210
2. La directive n° 83/189.....	211
SECTION II. – LES PRINCIPAUX DOMAINES D'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES EN AGRICULTURE.....	213
§ 1. – La protection de la santé.....	214
A. – L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES RELATIVES À LA PRODUCTION AGRICOLE.....	215
1. Mesures en matière phytosanitaire.....	215

2. Mesures en matière vétérinaire .....	216
<b>B. – L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES RELATIVES À LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES.....</b>	<b>219</b>
1. Les additifs .....	219
2. Les procédés de fabrication ou de traitement des denrées alimentaires.....	220
3. Matériaux en contact avec les denrées alimentaires.....	222
4. Règles spécifiques aux denrées d'origine animale.....	222
<b>§ 2. – La protection du consommateur.....</b>	<b>223</b>
<b>A. – GENÈSE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS.....</b>	<b>223</b>
<b>B. – L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR EUROPÉEN.....</b>	<b>225</b>
1. La réglementation horizontale de l'étiquetage des denrées alimentaires.....	226
2. La réglementation verticale de l'étiquetage des produits agro-alimentaires.....	227
<b>C. – LA LOYAUTÉ DES TRANSACTIONS COMMERCIALES.....</b>	<b>228</b>
1. Dispositions générales relatives au contrôle officiel des aliments.....	228
2. Règles de contrôle sectorielles.....	230
<b>§ 3. – La protection de la qualité des produits.....</b>	<b>232</b>
<b>A. – GENÈSE DE LA POLITIQUE DE QUALITÉ.....</b>	<b>233</b>
1. La qualité dans les organisations communes de marchés.....	233
2. Le développement de spécifications de qualité pour diverses denrées alimentaires.....	234
3. Marché unique et qualité des produits.....	235
<b>B. – CONTENU DE LA POLITIQUE DE QUALITÉ.....</b>	<b>236</b>
1. L'agriculture biologique.....	237
2. Les appellations d'origine et attestations de spécificité.....	238

### TROISIÈME PARTIE

## L'AGRICULTURE, PRINCIPALE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

<b>CHAPITRE VI. – LES ORGANISATIONS COMMUNES DE MARCHÉS.....</b>	<b>249</b>
<b>SECTION I. – LE DISPOSITIF INITIAL.....</b>	<b>250</b>
<b>§ 1. – Le régime des prix communs.....</b>	<b>252</b>
<b>A. – CHAMP D'APPLICATION DU RÉGIME DES PRIX COMMUNS.....</b>	<b>252</b>
<b>B. – RÈGLES MONÉTAIRES DE FIXATION DES PRIX COMMUNS.....</b>	<b>254</b>
1. Naissance et développement des MCM.....	255
2. Tentatives de retour à l'ordre monétaire.....	257
3. Le démantèlement des MCM.....	260
<b>C. – TYPOLOGIE DES PRIX AGRICOLES EUROPÉENS.....</b>	<b>263</b>
<b>D. – LE NIVEAU DES PRIX AGRICOLES EUROPÉENS.....</b>	<b>265</b>
1. Prix européens et prix mondiaux.....	266
2. Bilan des prix agricoles européens.....	268
<b>§ 2. – Les mécanismes de garantie.....</b>	<b>269</b>

<b>A. – LA GARANTIE MAXIMUM.....</b>	<b>270</b>
1. Champ d'application de la garantie maximum.....	271
2. Contenu des mesures d'intervention.....	274
<b>B. – LA GARANTIE MOYENNE.....</b>	<b>279</b>
1. Contenu des mesures d'intervention.....	280
2. La tendance à la professionnalisation.....	283
3. Les actions structurelles.....	287
<b>C. – LA GARANTIE MINIMUM.....</b>	<b>288</b>
<b>SECTION II. – ÉVOLUTION DU SYSTÈME DES GARANTIES AGRICOLES.....</b>	<b>290</b>
<b>§ 1. – La crise agro-budgétaire de la Communauté européenne.....</b>	<b>291</b>
<b>A. – CAUSES DU PHÉNOMÈNE.....</b>	<b>291</b>
<b>B. – AMPLÉUR DE LA CRISE AGRO-BUDGÉTAIRE.....</b>	<b>292</b>
1. La crise budgétaire.....	292
2. La crise agricole.....	294
<b>§ 2. – Analyse des mesures de réduction des garanties agricoles.....</b>	<b>296</b>
<b>A. – L'ACTION SUR LE REVENU AGRICOLE.....</b>	<b>297</b>
1. La baisse du niveau des prix agricoles.....	297
2. La réduction des aides directes à la production.....	298
3. Les taxes de coresponsabilité.....	300
<b>B. – L'ACTION SUR LE VOLUME DE LA PRODUCTION.....</b>	<b>302</b>
1. Les quotas.....	303
2. Les quantités maximales garanties et les stabilisateurs agricoles.....	315
<b>C. – L'ACTION SUR L'OUTIL DE PRODUCTION.....</b>	<b>320</b>
1. Le retrait des terres arables (régime antérieur à la réforme de la PAC).....	320
2. L'extensification de la production.....	326
<b>SECTION III. – LA RÉFORME DE LA PAC ET LA NOUVELLE EUROPE VERTE.....</b>	<b>328</b>
<b>§ 1. – Causes de la réforme.....</b>	<b>329</b>
<b>A. – LE CONTEXTE INTERNATIONAL.....</b>	<b>329</b>
<b>B. – LES CAUSES INTERNES.....</b>	<b>331</b>
<b>§ 2. – Les grandes articulations de la réforme.....</b>	<b>334</b>
<b>A. – LES CÉRÉALES.....</b>	<b>335</b>
1. Réduction du niveau des prix.....	336
2. Le gel des terres.....	337
3. Les paiements compensatoires.....	339
<b>B. – LES OLÉAGINEUX-PROTÉAGINEUX.....</b>	<b>342</b>
1. Un secteur complexe.....	342
2. Le nouveau régime des oléagineux-protéagineux.....	343
<b>C. – L'ÉLEVAGE BOVIN.....</b>	<b>345</b>
<b>D. – AUTRES PRODUITS.....</b>	<b>348</b>
1. L'élevage ovin et caprin.....	349
2. Le tabac.....	350
<b>§ 3. – La mise en œuvre de la réforme.....</b>	<b>351</b>
<b>A. – LES MESURES COMMUNAUTAIRES.....</b>	<b>351</b>

1. Les grandes cultures arables.....	352
2. L'élevage.....	353
3. Le système intégré de gestion et de contrôle des primes.....	354
<b>B. - LES POUVOIRS DES ÉTATS .....</b>	<b>355</b>
1. Le débat sur la renationalisation.....	356
2. Les mesures nationales complémentaires.....	357
<b>CHAPITRE VII. - LA POLITIQUE AGRO-STRUCTURELLE COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>359</b>
<b>SECTION I. - LES DONNÉES DE BASE DE LA POLITIQUE AGRO-STRUCTURELLE COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>361</b>
§ 1. - Les prémices de la politique structurelle .....	361
A. - LES ACTIONS PONCTUELLES .....	361
B. - LE PLAN MANSHOLT.....	363
C. - DIRECTIVES SOCIO-STRUCTURELLES DE 1972 .....	364
1. Directive « Modernisation » .....	364
2. Directive « Cessation » .....	366
3. Directive « Information » .....	367
4. Bilan des directives de 1972.....	367
§ 2. - Les éléments distinctifs des actions structurelles communautaires.....	368
A. - LES CARACTÉRISTIQUES JURIDIQUES DE LA POLITIQUE STRUCTURELLE.....	368
B. - SPÉCIFICITÉ FINANCIÈRE DE LA POLITIQUE STRUCTURELLE.....	371
<b>SECTION II. - LE RÉGIME DES AIDES AUX INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>373</b>
§ 1. - Les aides aux investissements des exploitations agricoles....	374
A. - LE RÉGIME GÉNÉRAL DES AIDES AUX INVESTISSEMENTS.....	375
1. Conditions d'obtention des aides.....	375
2. Nature des investissements éligibles.....	376
3. Nature et origine des aides .....	376
B. - LES MESURES CONNEXES.....	378
1. Régime particulier en faveur des jeunes agriculteurs .....	378
2. Aide à la formation professionnelle.....	379
§ 2. - Les aides aux investissements de l'industrie agro-alimentaire.....	380
A. - DOCUMENTS CONDITIONNANT L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE .....	381
B. - INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES .....	382
<b>SECTION III. - POLITIQUE RÉGIONALE ET POLITIQUE AGRO-STRUCTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ .....</b>	<b>384</b>
§ 1. - L'imbrication croissante des politiques régionale et agro-structurelle communautaires .....	384
A. - LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE RÉGIONALE COMMUNAUTAIRE .....	384
B. - LES FONDS SOCIO-STRUCTURELS COMMUNAUTAIRES .....	386
1. La première réorganisation des fonds socio-structurels.....	387
2. La seconde réforme.....	390

§ 2. - Les programmes concrets .....	392
A. - LES ACTIONS RELEVANT DE L'OBJECTIF N° 5a (AGRICULTURE DE MONTAGNE ET RÉGIONS DÉFAVORISÉES).....	392
1. Délimitation des régions de montagne et des zones défavorisées .....	393
2. Prestations particulières au bénéfice des régions de montagne et zones défavorisées.....	394
B. - LES ACTIONS RELEVANT DE L'OBJECTIF N° 5b.....	396
<b>SECTION IV. - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE AGRO-STRUCTURELLE COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>398</b>
§ 1. - Agriculture et environnement : antagonismes et complémentarités.....	398
A. - NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	399
1. Des origines au Traité de Maastricht .....	399
2. L'apport du Traité de Maastricht .....	400
B. - L'IMPREGNATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE PAR L'ENVIRONNEMENT.....	403
1. Les mesures à dominante environnementale .....	403
2. Les mesures à dominante agricole et rurale .....	405
§ 2. - L'accentuation de la dimension environnementale .....	407
A. - LES ACTIONS SPÉCIFIQUEMENT ENVIRONNEMENTALES .....	407
1. Les premières mesures.....	407
2. L'apport de la réforme de la PAC.....	408
B. - LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE.....	410
1. Protection de la forêt.....	411
2. Promotion de la forêt .....	412
3. L'apport de la réforme de la PAC.....	413
<b>SECTION V. - LA DIMENSION SOCIALE DE LA POLITIQUE AGRO-STRUCTURELLE COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>415</b>
§ 1. - De la cessation de l'activité agricole au régime de la préretraite.....	415
A. - LE RÉGIME ANTÉRIEUR À LA RÉFORME DE LA PAC .....	416
B. - LE RÉGIME DE PRÉRETRAITE ISSU DE LA RÉFORME DE LA PAC .....	418
§ 2. - Le régime des aides transitoires au revenu agricole.....	420
<b>SECTION VI. - L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR AGRICOLE .....</b>	<b>422</b>
§ 1. - La constitution des groupements de producteurs.....	423
A. - CONDITIONS DE RECONNAISSANCE DES OP .....	423
B. - LE CHAMP D'APPLICATION DES OP .....	425
§ 2. - Les aides aux groupements de producteurs.....	426
A. - AIDES AU DÉMARRAGE DES OP .....	426
B. - AIDES AUX INVESTISSEMENTS DES OP .....	427
§ 3. - Attributions des organisations de producteurs .....	428

<b>CHAPITRE VIII. – LE FINANCEMENT DE LA PAC</b> .....	431
<b>SECTION I. – RESSOURCES DU FEOGA</b> .....	434
§ 1. – Instauration progressive des ressources propres.....	434
A. – DES CONTRIBUTIONS ÉTATIQUES AUX RESSOURCES PROPRES.....	434
B. – CONTENU DES RESSOURCES PROPRES.....	436
§ 2. – Évolution et réforme des ressources propres.....	438
A. – LA SATURATION PROGRESSIVE DES RESSOURCES.....	438
B. – RÉVISION DU SYSTÈME DES RESSOURCES PROPRES.....	440
1. La réforme de 1988 : « le paquet Delors I ».....	441
2. La réforme de 1993-1994 : « le paquet Delors II ».....	443
§ 3. – Correction des déséquilibres budgétaires (contribution britannique).....	445
A. – DONNÉES DU PROBLÈME.....	445
B. – ÉLÉMENTS DE SOLUTION.....	447
<b>SECTION II. – DÉPENSES DU FEOGA</b> .....	448
§ 1. – Section « Garantie ».....	449
A. – DÉPENSES ÉLIGIBLES.....	449
1. Nomenclature des dépenses.....	449
2. Discipline budgétaire.....	451
B. – GESTION DE LA SECTION « GARANTIE ».....	453
1. Les avances mensuelles.....	454
2. Organismes payeurs désignés par les États membres.....	455
3. Contrôles communautaires.....	456
§ 2. – Section « Orientation ».....	456
A. – ÉVOLUTION DES DÉPENSES ÉLIGIBLES.....	457
B. – PROCÉDURE D'OCTROI DES CRÉDITS.....	459
<b>SECTION III. – CONTRÔLES FINANCIERS</b> .....	461
§ 1. – Contrôles sur les États et organismes nationaux.....	462
§ 2. – Contrôles sur les bénéficiaires.....	463
<b>CHAPITRE IX. – LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</b> .....	467
<b>SECTION I. – LE RÉGIME JURIDIQUE DES ÉCHANGES EXTRA-COMMUNAUTAIRES DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES</b> .....	468
§ 1. – Régime des importations.....	468
A. – LE RÉGIME ANTÉRIEUR À LA RÉFORME DE LA PAC.....	468
1. Caractéristiques du prélèvement agricole.....	469
2. Le champ d'application du prélèvement agricole.....	471
3. Fixation du prélèvement agricole.....	473
B. – L'ABANDON DU PRÉLÈVEMENT AGRICOLE.....	474

§ 2. – Le régime des exportations : les restitutions aux exportations.....	475
A. – TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES RESTITUTIONS AUX EXPORTATIONS.....	476
B. – COMPATIBILITÉ DES RESTITUTIONS AUX EXPORTATIONS AVEC LE GATT.....	477
§ 3. – Les mécanismes complémentaires.....	479
A. – LES CERTIFICATS D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION.....	479
1. Régime juridique des certificats.....	479
2. Le problème de la caution.....	480
B. – LES CLAUSES DE SAUVEGARDE.....	482
<b>SECTION II. – POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE EN MATIÈRE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE</b> .....	484
§ 1. – Généralités sur la politique commerciale commune.....	485
§ 2. – Relations agricoles et agro-alimentaires avec les pays industrialisés à économie de marché.....	486
A. – LE CADRE GÉNÉRAL.....	486
1. Le cadre institutionnel.....	486
2. La place de l'agriculture dans le GATT.....	488
B. – CONTENTIEUX AGRICOLE EURO-AMÉRICAIN.....	490
C. – RELATIONS AGRICOLES AVEC D'AUTRES PAYS INDUSTRIALISÉS À ÉCONOMIE DE MARCHÉ.....	492
1. Les relations agricoles avec les pays membres de l'AELE.....	493
2. Quelques accords bilatéraux : Nouvelle-Zélande et Australie.....	494
D. – LE VOLET AGRICOLE DES ACCORDS DE L'URUGUAY ROUND.....	494
1. L'arrangement relatif aux oléo-protéagineux (Blair House I).....	494
2. Un nouveau statut pour les échanges mondiaux de produits agricoles (Blair House II).....	497
§ 3. – Les relations agricoles avec les pays d'Europe centrale et orientale.....	503
§ 4. – Les relations avec les pays en voie de développement en matière de produits agricoles et alimentaires.....	505
A. – AVANTAGES UNILATÉRALEMENT CONSENTIS PAR LA COMMUNAUTÉ.....	506
1. L'aide alimentaire de la Communauté européenne.....	506
2. Le système des préférences généralisées.....	508
B. – LES RELATIONS CONVENTIONNELLES.....	513
1. La convention de Lomé.....	514
2. Relations avec les pays tiers méditerranéens.....	517
3. Les accords de produits de base.....	518
<b>ANNEXES</b> .....	521
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	529
<b>INDEX ALPHABÉTIQUE</b> .....	535
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	545

Première politique communautaire par son antériorité et son importance pratique, la politique agricole commune se trouve à la croisée des chemins. La réforme de 1992 en a profondément changé la nature et les accords du cycle de l'Uruguay ont accentué le virage amorcé. La perspective d'un prochain élargissement de l'Union européenne conduira certainement à de nouveaux aménagements.

Il ne faudrait cependant pas oublier les acquis ; la PAC occupe une place de premier plan dans le système communautaire. Nonobstant les échecs, elle a rendu possible une modernisation sans précédent de l'agriculture européenne, elle a permis à l'Europe et à la France en particulier de se hisser au tout premier rang des échanges agricoles mondiaux, elle a réussi à intégrer de nouvelles exigences qui sont celles de la protection de l'environnement, de la contribution au développement régional et rural, de la mise en place d'une puissante industrie de transformation, et d'une politique de qualité des produits.

Le présent ouvrage a pour ambition de présenter la PAC sous son double visage de politique économique de la Communauté européenne mais aussi de système juridique autonome à l'intérieur du Droit communautaire. Il s'adresse à ce double titre aussi bien aux enseignants et étudiants plus particulièrement orientés vers le Droit communautaire, le Droit rural, l'étude des politiques publiques en général, qu'aux praticiens et professionnels engagés dans les différents secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du développement local.

Professeur de Droit public à l'Université François-Rabelais de Tours, Claude BLUMANN est également responsable du DESS de Juristes européens, directeur du Groupe d'études et de recherche sur la coopération internationale et européenne, et titulaire de la chaire Jean Monnet de cette Université. Auteur de nombreuses études de Droit communautaire, en particulier sur la PAC, il collabore à plusieurs revues scientifiques spécialisées en Droit communautaire.

ISBN 2-7111-2575-0

B 21

Prix : 285 F

